

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 06 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Date de convocation : 29/09/2025

Date d'affichage de la convocation : 29/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Etaient présents : Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Daniel NEUVILLE, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Éric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Éric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

Etaient Représentés : Catherine MONTROZIER représentée par Véronique GANDOLFI, Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Kathia FAGES représentée par Christophe COSTES, Chantal JEANJEAN représentée par Didier CARRIERE, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET.

Budget principal décision modificative

Délibération N° 20251006-01

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Budget annexe eau et assainissement décision modificative

Délibération N° 20251006-02

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Convention occupation avec ENEDIS pour y implanter le réseau électrique afin d'alimenter les bornes de recharge des voitures électriques

Délibération N° 20251006-03

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Convention occupation avec ENEDIS pour y implanter le réseau électrique afin d'alimenter le boulodrome

Délibération N° 20251006-04

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention de l'association « entraide et solidarité de la 13^{ème} DBLE »

Délibération N° 20251006-05

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité des présents.

City stade demande de subvention auprès du département de l'Aveyron

Délibération N° 20251006-06

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Acquisition foncière aux consorts SOLIER section AE n° 217, 218 et 220

Délibération N° 20251006-07

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 21h45.

Séance du 06 octobre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	19

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
29/09/2025	29/09/2025

Objet de Délibération
BUDGET PRINCIPAL 43300

DECISION MODIFICATIVE N°02

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Daniel NEUVILLE, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Éric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Éric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

Étaient Représentés : Catherine MONTROZIER représentée par Véronique GANDOLFI, Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Kathia FAGES représentée par Christophe COSTES, Chantal JEANJEAN représentée par Didier CARRIERE, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder aux régularisations comptables ci-après :

Section	Articles	BP	Augmentation / diminution de crédits	Résultat après DM
Investissement	R 10251 – 041	0 €	100 €	100 €
	D 2111 - 041	0 €	100 €	100 €
	D 2131 : construction	144 790 €	- 5 450 €	139 340 €
	D 2183 : matériel informatique	4 000 €	5 450 €	9 450 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative n°02 du budget principal pour l'exercice 2025 tel que présenté.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

La secrétaire de séance,
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,
Les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 09/10/25

Accusé de réception en préfecture

M 012-211200845-20251006-BP03-DM02-07 exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Séance du 06 octobre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	19

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
29/09/2025	29/09/2025

Objet de Délibération
BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°01

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Daniel NEUVILLE, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Éric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Éric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

Étaient Représentés : Catherine MONTROZIER représentée par Véronique GANDOLFI, Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Kathia FAGES représentée par Christophe COSTES, Chantal JEANJEAN représentée par Didier CARRIERE, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder aux régularisations comptables ci-après :

Section	Articles	BP	Augmentation / diminution de crédits	Résultat après DM
Fonctionnement Service eau	R 70 111 - vente d'eau	98 000€	11 130 €	109 130 €
	O 023 - virement à la section d'investissement	69 502.55 €	11 130 €	80 632.55 €
Investissement Service eau	R 021 - virement de la section de fonctionnement	69 502.55 €	11 130 €	80 632.55 €
	D 21531 : travaux réseau AEP	80 100 €	11 130 €	91 230 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative n°01 du budget annexe eau et assainissement pour l'exercice 2025 tel que présenté.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

La secrétaire de séance,
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,
Les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 09/10/25

Séance du 06 octobre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	19

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
29/09/2025	29/09/2025

Objet de Délibération
Enfouissement de la ligne électrique pour le raccordement des bornes de recharges des voitures électriques place du 19 mars 1962
Convention de servitude

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Daniel NEUVILLE, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Éric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Éric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

Étaient Représentés : Catherine MONTROZIER représentée par Véronique GANDOLFI, Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Kathia FAGES représentée par Christophe COSTES, Chantal JEANJEAN représentée par Didier CARRIERE, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ENEDIS a fait parvenir par courrier en date du 02 septembre 2025, le projet d'enfouissement de la ligne électrique permettant le raccordement des bornes de recharges pour les voitures électriques dont l'implantation est prévue place du 19 mars 1962.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De valider la convention de servitudes entre la Commune de CREISSELS et ENEDIS pour l'enfouissement de la ligne électrique permettant le raccordement des bornes de recharges pour les voitures électriques dont l'implantation est prévue place du 19 mars 1962 ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,
Les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 09/10/25

Accusé de réception en préfecture

012-211200845-20251006-20251006-03-DE

Mairie de Creissels, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Séance du 06 octobre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	19

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
29/09/2025	29/09/2025

Objet de Délibération
Enfouissement de la ligne électrique pour le raccordement du boulodrome — Convention de servitude

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Daniel NEUVILLE, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Éric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Éric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

Étaient Représentés : Catherine MONTROZIER représentée par Véronique GANDOLFI, Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Kathia FAGES représentée par Christophe COSTES, Chantal JEANJEAN représentée par Didier CARRIERE, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ENEDIS a fait parvenir par courrier en octobre 2023, le projet d'enfouissement de la ligne électrique permettant le raccordement du boulodrome. Par courrier en septembre 2025, ENEDIS relance la mairie à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De valider la convention de servitudes entre la Commune de CREISSELS et ENEDIS pour l'enfouissement de la ligne électrique permettant le raccordement du boulodrome ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,
Les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 09/10/25

Séance du 06 octobre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	19

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
29/09/2025	29/09/2025

Objet de Délibération
Subvention octroyée à la 13^{ème} DBLE

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Daniel NEUVILLE, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Éric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Éric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

Étaient Représentés : Catherine MONTROZIER représentée par Véronique GANDOLFI, Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Kathia FAGES représentée par Christophe COSTES, Chantal JEANJEAN représentée par Didier CARRIERE, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'association « entraide et solidarité de la 13^{ème} DBLE » demande une subvention pour leurs 2 projets majeurs :

- Création d'une crypte mémorielle qui sera implantée dans la salle d'exposition présente à la ferme d'instruction de la 13^{ème} DBLE « poste Adjudant Gayoso » (évaluation du coût de l'opération : 30 000€) ;
- Mise en place d'un espace de réathlétisation destiné aux légionnaires blessés qui sera implanté à la ferme de Tournemire (évaluation du coût de l'opération : 10 000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des présents :

1 Abstention Daniel Neuville et 1 Contre Catherine Montrozier (200€)

- D'octroyer une subvention de 500€ à l'association « entraide et solidarité de la 13^{ème} DBLE ».
- D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,
Les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 09/10/25

Séance du 06 octobre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	19

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
29/09/2025	29/09/2025

Objet de Délibération
City stade demande de subvention auprès du département de l'Aveyron

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis CALVET, Héliène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Daniel NEUVILLE, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Éric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Éric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

Étaient Représentés : Catherine MONTROZIER représentée par Véronique GANDOLFI, Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Kathia FAGES représentée par Christophe COSTES, Chantal JEANJEAN représentée par Didier CARRIERE, Stéphanie LAFITTE représentée par Héliène RIVIERE, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le projet de création d'un city stade vise à promouvoir et diversifier l'activité sportive ainsi que d'assurer le bien-être de nos concitoyens en offrant des installations modernes et accessibles à toutes les populations. Nous sommes convaincus que ce city stade contribuera non seulement au développement physique des habitants de la commune, mais également à renforcer le tissu social de notre territoire.

Le montant de l'opération s'élève à 87 336 € HT.

Le plan de financement des travaux est établi comme suit :

- Subvention demandée auprès du CD 12 :	21 834 €
- Subvention de la région - obtenue :	9 000 €
- Fonds propres 64.70 % :	56 502 €
Total :	87 336 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement de l'opération création d'un city stade ;
- D'adopter le plan de financement exposé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention de 25% du montant de l'opération, soit 21 834€ auprès du département de l'Aveyron pour l'année 2025 ;
- D'inscrire les crédits suffisants au budget 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance,
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,
Les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Jean-Louis CALVET



Séance du 06 octobre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	19

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
29/09/2025	29/09/2025

Objet de Délibération
Acquisition foncière aux consorts SOLIER section AE n° 217, 218 et 220

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Daniel NEUVILLE, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Éric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Éric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

Étaient Représentés : Catherine MONTROZIER représentée par Véronique GANDOLFI, Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Kathia FAGES représentée par Christophe COSTES, Chantal JEANJEAN représentée par Didier CARRIERE, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Annule et remplace la délibération n°20240606-04

Il est rappelé que par courrier en date du 24 mai 2024, les Consorts SOLIER ont manifesté leur intention de céder à la Commune trois parcelles de terre contigües, d'une superficie globale de 700 m², situées avenue de Laumède à proximité immédiate du château d'eau géré par la régie communale.

Au terme des pourparlers entre le Maire et les Vendeurs, le prix de vente de ces parcelles, cadastrées section AE n° 217, 218 et 220, a été fixé à la somme de 1 050 €, soit 1,50 € le m².

Ces parcelles, incluses dans la zone N (naturelle) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en vigueur, constituent une enclave à l'intérieur d'un ensemble immobilier dépendant du domaine privé communal. En effet, à l'Est de cet îlot et comme précisé ci-dessus, se situe le terrain d'assiette du réservoir d'eau potable et, à l'Ouest, les parcelles communales dépendant de l'ancien groupe d'habitations de Laumède.

Cette acquisition permettra d'améliorer l'accès et la maintenance du château d'eau par les techniciens municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** l'acquisition des parcelles susvisées au prix de 1 050€ pour 700m² ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à cette acquisition au budget 2025.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance,
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,
Les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Jean-Louis CALVET



Accusé de réception en préfecture

Mairie de Creissels, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Délibération affichée le : 09/10/25